

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la question en litige est de savoir si le changement est important ou non, et comme l'affaire est grave pour tout le pays, je demande encore si le gouvernement suspendra les pratiques contrariantes qu'il a appliquées tant que la tierce partie n'aura pas rendu une décision?

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, les pratiques actuelles ne sont pas contrariantes; je n'accepte pas qu'on les qualifie ainsi. Nous avons accepté la médiation d'une tierce partie, chose que nous recherchions depuis au moins trois semaines.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hasings):** Vu la généreuse proposition du ministre des Postes au ministre de la Défense nationale en ce qui concerne les options qui s'offrent à ce dernier pour s'acquitter de ses fonctions, le ministre de la Défense nationale a-t-il promis au ministre des Postes qu'il fournirait le personnel suffisant pour accomplir sa tâche?

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale et moi ne poursuivons par des objectifs divergents.

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes a-t-il entamé des poursuites judiciaires contre les postiers, aux termes de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail? Le cas échéant, quand l'a-t-il fait, ou quand le fera-t-il?

**L'hon. M. Kierans:** Nous demandons aujourd'hui même que des poursuites soient intentées, monsieur l'Orateur. Autant que je sache, la chose se fera aujourd'hui.

**M. Nielsen:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas saisi la première partie de la réponse du ministre. Invoquera-t-on, pour ce faire, la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail?

**L'hon. M. Kierans:** Je n'en suis pas certain. Je crois que ce sera plutôt la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, monsieur l'Orateur.

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre des Postes n'est-il pas d'avis que, au lieu de poursuivre les employés des Postes qui font l'objet d'un litige présentement, il serait préférable d'organiser des rencontres à travers le Canada, afin d'expli-

[L'hon. M. Kierans.]

quer la nouvelle loi sur les postes et tenter de trouver une solution à ce grave problème?

[Traduction]

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre du Travail. Le ministre n'est-il pas d'accord que le ministre des Postes a mal interprété le rapport Freedman à l'égard des prérogatives de la direction?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question prête à la discussion.

#### LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT DE TARIF DU COURRIER DE DEUXIÈME CLASSE

**M. R. N. Thompson (Red Deer):** Une question supplémentaire au ministre des Postes, monsieur l'Orateur. Tandis qu'il songe à conclure des accords avec les syndicats des postiers, le ministre pensera-t-il également aux protestations des propriétaires de périodiques et de revues agricoles canadiens qui sont sur le point de disparaître à cause de la hausse des prix du courrier de deuxième classe?

**L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu un entretien avec certains d'entre eux, vendredi après-midi.

#### LA FONCTION PUBLIQUE

##### L'IMPRIMEUR DE LA REINE—L'ABOLITION DE LA FONCTION

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, je pose ma question au premier ministre. Ce matin, j'ai essayé de rejoindre l'Imprimeur de la Reine et on m'a dit que cette fonction avait été abolie. Le retrait du nom de la Reine, est-il une autre façon pour le gouvernement d'abaisser la monarchie dans notre pays?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. On fusionne l'imprimerie de la Reine et le ministère des Approvisionnements et Services, mais le titre d'Imprimeur de la Reine demeure. Il n'a pas été aboli.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, on a avisé mon bureau ce matin que le titre d'Imprimeur de la Reine n'existait plus et que désormais il faudrait communiquer—je tiens à donner le nom exact, parce qu'il est ronflant—avec le directeur général des impressions et des publications. Le premier ministre rétablira-t-il le nom d'Imprimeur de la Reine?

**Le très hon. M. Trudeau:** Je m'empresse de faire savoir au très honorable représentant